DISPOSITIF ULIS= Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UN RÉSEAU NORD-ISÈRE

8 établissements **Lycée Aubry** BJ (Tête de réseau)

- ⇒ Lycée Gambetta BJ
- ⇒ Lycée L. de Vinci Villefontaine
- ⇒ Lycée P. Delorme L'isle d'Abeau
- ⇒ Lycée L'odyssée Pt de Cheruy
- ⇒ Lycée E. Cartan, La tour du Pin
- ⇒ **LEGTA Horticole**, La tour du Pin
- ⇒ Lycée Pravaz. Pt de Beauvoisin

Pour y remédier, des ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES

(étayage, aménagement examen, tiers temps, accompagnement AESH, suivi ULIS)

DISPOSITIF ULIS LYCEES OBJECTIFS

Répondre de manière adaptée aux besoins des élèves porteurs de handicap

Eviter les ruptures dans les modes de scolarisation de ces élèves

DES PARTENAIRES

- · Internes :
- Proviseur, proviseur adjoint, CPE et vie scolaire, infirmière et médecin scolaires, "PsyEN, etc.
- Externes : IEN ASH, Enseignant référent Handicap, Sessad, CMA, CCI, ESAT, CapEmploi, etc.

UNE ÉQUIPE

4 coordonnateurs ULIS

Katairina Charalambous, Wilfried Villaret, Nora Piskocz, Christophe Lanfray

2 AESH-co

Myriam Brandt/Myriam Genier-Gauthier

MISSIONS DU DISPOSITIF: LOI 2005: BO N°28 DU 15/07/2010*

- développer les apprentissages culturels et sociaux
- consolider les apprentissages scolaires et professionnels
- maintenir leur autonomie personnelle et sociale

-accompagner et consolider le projet d'orientation professionnelle de l'élève

ACCUEIL D'ÉLÈVES présentant des TROUBLES

(Fonctions cognitives, envahissant du développement, multiples associés, fonctions motrices, etc.) et avec

DIFFICULTES DIVERSES

(surcharge cognitive, léger retard mental, fatigabilité, expression écrite et/orale, attention...)



*loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées axes principaux; l'accès au droit commun; l'accessibilité généralisée; le droit à la compensation et la scolarité